

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° DP 057 712 24 V0016

Déposé le : 16/05/2024

Demandeur : Monsieur COLLIN Lionel

Nature des travaux : remplacement de la porte d'entrée

Sur un terrain sis : 2 rue de Metz à VIC-SUR-SEILLE (57630)

Référence(s) cadastrale(s) : 712 03 172

COMMUNE de VIC-SUR-SEILLE

## DECISION de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VIC-SUR-SEILLE

**Le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE**

VU la déclaration préalable présentée le 16/05/2024 par Monsieur COLLIN Lionel, demeurant 2 rue de Metz - 57630 VIC-SUR-SEILLE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour remplacement de la porte d'entrée ;
- sur un terrain situé 2 rue de Metz à VIC-SUR-SEILLE (57630)
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Cartographie de l'aléa Retrait-Gonflement des Argiles disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et réalisée par le BRGM-MTES,

VU le plan local d'urbanisme révisé le 04/02/2022,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022/224 portant création du périmètre délimité des abords de monuments historiques en date du 17/05/2022,

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13/06/2024,

### DECIDE

#### Article 1 (UNIQUE)

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

VIC-SUR-SEILLE, le 18/06/2024  
Le Maire,



L'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le :

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*